

**ABONNEMENT.**

**Saumur :**  
 1 an ..... 30 fr.  
 six mois ..... 16  
 trois mois ..... 8  
**Poste :**  
 En ar. .... 35 fr.  
 six mois ..... 18  
 trois mois ..... 10

**On s'abonne :**

**A SAUMUR,**  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les Libraires.

**POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE**

**L'ECHO SAUMUROIS**

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**

**BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**INSERTIONS.**

Annonces, la ligne, . . . 70 c.  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**

**A PARIS,**  
**A L'AGENCE HAVAS**  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**SAUMUR**

**6 Mars 1883.**

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS.**

*Séance d'hier lundi.* — Il est deux heures ; M. Brisson donne le signal du débat sur les propositions révisionnistes, en accordant la parole à M. le baron Demarçay, qui, au milieu du tumulte des conversations particulières, prononce un petit discours dont il nous est impossible de saisir un seul mot.

A cet « orateur » succède le rapporteur de la commission d'initiative, M. Giraud, des Deux-Sèvres, qui, d'un air peu convaincu, vient soutenir la conclusion de son rapport. Il trace l'histoire de la question, rappelle le vote émis le 26 janvier 1882, en faveur de la révision, et les engagements électoraux pris par la plupart des députés républicains. Il s'attache à détruire l'argument tiré de l'inopportunité de la réforme constitutionnelle. L'inopportunité, c'est la grande raison sans cesse invoquée par les adversaires de toutes les réformes. Voilà déjà quinze mois que la Chambre actuelle existe : elle a ajourné la réforme judiciaire, la réforme municipale, la réforme de l'impôt, etc., etc.

Il est temps d'aboutir enfin, s'écrie M. Giraud, aux applaudissements de l'extrême gauche. La révision, c'est une soupe de sûreté ; la tenir obstinément fermée, c'est menacer la République d'une redoutable explosion de l'opinion publique.

Telle n'est pas l'opinion d'un député grotesque pourvu du nom de Lenient. M. Lenient est un « ajourneur » émérite. Il aurait, le cas échéant, inventé l'enseigne du barbier facétieux : « aujourd'hui en payant, demain pour rien ». Mais au rebours du susdit Figaro, M. Lenient entend payer le plus tard possible. Avec une franchise pleine de bonhomie, il ne cache pas ses intentions. Il cite Joseph Prudhomme, Bridoison et autres illustres personnages à l'appui de la proposition d'ajournement. Il s'au-

torise même du secours de la grammaire à laquelle il se défend d'avoir voulu faire la moindre peine, quoi qu'en ait dit le médissant M. Ribot. Bref, ce désopilant défenseur de la Constitution obtient un succès de fou-rire. C'est toujours ça.

Après avoir invoqué l'autorité de Descartes, Platon, Gorgias, M. Lenient supplie la Chambre d'épargner « le frêle édifice de notre Constitution ». — Enfants, n'y touchez pas, dit-il, comme la chanson.

Cependant, sur l'invitation de M. Granet, M. Jules Ferry monte à la tribune pour faire connaître les intentions du gouvernement.

Prenant une posture qui affecte quelque crânerie, il dit que si le ministère acceptait de vivre au jour le jour, il aurait suivi les bienveillants conseils de plusieurs de ses amis et ne se serait pas opposé à la prise en considération des propositions révisionnistes. Mais non, ce fier cabinet a pensé qu'en aussi grave occurrence, il lui était interdit de ne pas faire connaître immédiatement son opinion. Il lui tarde de savoir s'il est d'accord avec la Chambre sur l'orientation (M. Ferry tient décidément à ce mot) de la politique républicaine, et s'il peut compter sur l'appui d'une majorité décidée à écarter les questions irritantes pour procéder aux merveilleuses réformes dont la République compte combler le pays.

Au départ du courrier, le président du conseil pérorait encore au milieu d'une froideur presque glaciale. On ne doute pas qu'il obtienne la majorité par lui réclamée, mais cette majorité ne sera qu'une majorité d'occasion incapable de mettre le cabinet à l'abri d'une révision ministérielle plus ou moins prochaine.

**Chronique générale.**

Les Chambres se sépareront le 20 mars. Les vacances parlementaires occasionnées par les vacances de Pâques et la petite session des conseils généraux se prolongeront très-probablement jusqu'au 16 avril.

Plusieurs journaux prennent la peine de démentir les bruits qui ont couru relativement à une prétendue conversion du 5 0/0 que le gouvernement aurait l'intention de faire.

C'est bien inutile. La situation actuelle est telle que le gouvernement, en eût-il l'intention, serait dans l'impossibilité de réaliser ce projet.

Il va bien, M. Thibaudin ! Le colonel de Lamorelle, pour n'avoir pas contremandé sa réception le jour de l'enterrement de M. Gambetta, s'est vu infliger, non pas un mois d'arrêts, comme l'ont annoncé quelques journaux, mais un mois de prison.

M. de Lamorelle fait en ce moment sa peine à la prison du Cherche-Midi.

**DÉCOURAGEMENT.**

Un républicain en proie à un profond découragement vient de publier une brochure portant pour titre : « *La République en 1883* », dans laquelle il constate avec tristesse la gravité de l'état actuel des choses.

Le journal républicain *La Liberté* reproduit un long fragment de cet écrit et le fait suivre des réflexions suivantes qui sont vraies de tout point :

« Comment les meilleurs amis de la République ne se décourageraient-ils pas ? Comment ses ennemis ne se réjouiraient-ils point en la voyant se perdre ainsi par ses fautes accumulées ? Ceux-là n'ont-ils pas sujet de craindre et ceux-ci d'espérer que le pays, las d'un régime qui ne lui donne ni la sécurité, ni la prospérité, qui n'aboutit qu'à la confusion et au gâchis, se jette encore dans les bras d'un sauveur, et, pour avoir du moins l'ordre et la paix, fasse litière de toutes les libertés sous les pas d'un César quelconque ? »

**UN DÉMENTI.**

On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* la note

suivante qui a dû lui être communiquée par ordre du duc de Chartres :

« Nous sommes autorisés à démentir formellement la version, acceptée par plusieurs journaux, sur l'emploi que le duc de Chartres aurait fait de sa solde.

» Jamais elle n'a été versée à l'ordinaire, comme on l'a affirmé, et les registres du régiment permettent de vérifier le fait.

» Nous sommes également autorisés à démentir cette autre version, injurieuse pour les officiers du 42<sup>e</sup> chasseurs, d'après laquelle le duc de Chartres aurait payé les dettes que certains de ses officiers auraient contractées. Jamais le duc de Chartres n'est intervenu et n'a eu à intervenir à ce sujet. »

**LES ÉCONOMIES.**

Comme quoi il y a maintenant, dans l'administration militaire, des hommes d'une rare intelligence.

On a dit : Il faut absolument faire des économies. Et alors on a donné des congés en nombre considérable. On n'en a pas seulement donné aux soldats, tant est grand le désir que l'on a de ménager notre bon petit argent, mais on a renvoyé jusqu'à des ouvriers d'administration, sans en excepter les boulangers eux-mêmes.

Cependant, une fois ces derniers partis, on s'est trouvé dans un grand embarras, à la manutention, pour fabriquer le pain de troupe. C'est ce qu'on n'avait pas prévu. On manquait de bras, on n'en avait pas gardé un nombre suffisant.

Mais, soyez tranquilles, on n'a pas été une seule minute troublé pour si peu. Qu'a-t-on fait ? On a eu recours naturellement à des ouvriers civils : il le fallait bien ; même on a pris à ce titre les hommes auxquels on avait gracieusement donné des congés.

Comme ouvriers militaires, ils recevaient 4 fr. 25. Comme boulangers civils, on les paye 4 fr. 50.

Voilà, n'est-ce pas, qui s'appelle comprendre l'économie !

Ne serait-ce point Panurge qui administre aujourd'hui chez nous ?

**22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

**LA FILLE DU DOCTEUR**

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Ce jour-là même où se passèrent ces mémorables petits événements, il est six heures un quart du soir. La cloche vient de sonner le premier coup du dîner à la villa Cochard.

Le docteur, les mains plongées dans les vastes poches de son habit noir, se promène dans son jardin en attendant le second coup de la cloche, quand il est rejoint par Paul Moreau. Cochard, qui, cependant, n'est pas bien rigoriste en fait de toilette, jette un regard de mauvaise humeur sur le costume du jeune homme. Sauf quelques légères modifications de détail, ce costume est absolument le même avec lequel nous avons vu Paul aborder son ancien condisciple Edmond Leroux devant l'hôtel du *Soleil d'Or*, à Toulon.

— Me voilà, moi, mon oncle, dit Paul en affectant une assurance qu'au fond il était loin d'avoir. Vous voyez, sans cérémonie ; à la manière antique : *sancta simplicitas* !

— Ah ! ah ! dit Cochard, après avoir fait le tour

du jeune homme comme pour en passer l'inspection, je croyais que tu arrivais d'Angleterre, mon garçon.

— D'Angleterre en droite ligne, oui, mon oncle, vous êtes bien informé.

— Eh bien, est-ce que là-bas les convenances ne veulent pas qu'on descende à la salle à manger en grande toilette ? surtout, ajouta le docteur en redressant sa grande taille, quand on doit avoir l'honneur d'y rencontrer des dames ?

Paul demeura un instant interdit de cette apostrophe faite avec les apparences de rudesse qui étaient passées dans les habitudes du vieux docteur. Mais personne — fût-ce le docteur Cochard — n'intimidait ou ne troublait facilement ce gros garçon plein de confiance en lui-même. Il se fut bientôt remis, et, passant familièrement son bras sous celui du docteur, il lui dit du ton le plus confidentiel :

— Mon oncle, voulez-vous me permettre de faire un aveu ?

— Qu'est-ce ?

— Je suis trop bon patriote pour ne pas exécuter ces Anglais. Vous comprenez cela, vous, n'est-ce pas, mon oncle ? Aussi ai-je pris en horreur les mœurs, les coutumes, aussi bien que la langue de ces insulaires. Si je vous disais que je ne sais pas quatre mots d'anglais, je vous étonnerais bien, n'est-ce pas ?

— Du tout, tu ne m'étonnerais pas.

Paul feignit de ne pas avoir entendu la boutade du vieillard et se mit à rouler des yeux féroces en criant :

— Oh ! la revanche de Waterloo ! qui nous donnera la revanche de Waterloo !

Cochard ne put s'empêcher de sourire de la pose belliqueuse de son gros garçon neveu. Aussi avait-il retrouvé toute sa bonne humeur quand il lui dit :

— C'est ta baine de l'Angleterre qui te fait voyager à l'Américaine ?

— Vous l'avez dit, mon oncle.

— Mais s'ils n'ont qu'un habit en voyage, objecta encore le docteur, les Américains ont au moins le soin de veiller à ce qu'il soit convenable ; le tien, au contraire, me semble un peu...

— Fané, c'est vrai, mon oncle. Le soleil de la Provence. Et puis ces couleurs tendres ! Mauvaise marchandise, mon oncle, étoffe anglaise ! Mon habit était tout battant neuf quand j'ai quitté Londres.

Le docteur continua de sourire, tout en haussant légèrement les épaules ; puis il dit à son neveu :

— Je suppose qu'au milieu des préoccupations de ton départ, tu auras négligé de passer chez l'un de tes banquiers, à Londres ou à Paris, pour le prier de garnir suffisamment tes poches.

Paul répondit sans broncher :

— Oh ! mon oncle, je me contente de si peu de

chose en voyage que j'ai, en effet, complètement oublié, ainsi que vous le disiez...

— C'est bien. Viens un peu par ici.

Le docteur conduisit Paul dans son cabinet de travail, et ouvrant le tiroir-caisse de son bureau il en tira un billet de cinq cents francs et dit à son neveu :

— Je dois t'avouer, mon garçon, que je ne partage pas tes répulsions et tes antipathies pour les coutumes de la vieille Angleterre en fait de costume. Je te serais donc reconnaissant d'avoir quelques égards pour les innocentes manies d'un vieil oncle. Prends ces cinq cents francs. Demain matin tu iras à Nice où tu pourras de linge et d'habits.

— Ah ! mon oncle !...

— J'ai des raisons de tenir, ajouta le docteur en soulignant les mots, à ce que tu te montres ici avec tous tes avantages.

La figure de Paul, qui s'était largement épanouie à la vue du papier joseph, prit tout à coup, aux derniers mots prononcés par le docteur, un air d'inquiétude si comique, que Cochard lui éclata franchement de rire au nez.

— Ah ! ça, mon garçon, lui dit-il, te voilà tout justement comme le bonhomme Gargantua, quand il se trouva entre sa femme Badebec, qui venait de mourir, et son fils Pantagruel, qui naissait à l'instant : « Et le doute qui troubloit son entendement estoit assaui s'il deuoit plourer pour le



LES MARIAGES DU HAVRE.

Un jugement du tribunal civil de la Seine, en date du 20 février dernier, a annulé trois mariages célébrés par un conseiller municipal de Montrouge, illégalement délégué par le maire, pour procéder à leur célébration.

Le même fait s'est présenté au Havre, exactement dans les mêmes conditions, avec cette aggravation que le conseiller municipal illégalement délégué pour la célébration des mariages, a rempli ces fonctions pendant un mois ! C'est par centaines qu'il faut compter les mariages RADICALEMENT NULS.

En 1880, pendant que l'on commettait ces illégalités, le *Courrier du Havre* les dénonça, mais l'administration républicaine n'en tint aucun compte.

Aujourd'hui, cette thèse juridique vient de recevoir la consécration de la jurisprudence, et l'on se demande au Havre, non sans une vive et légitime inquiétude, ce qu'il va advenir des unions contractées dans les conditions défectueuses énoncées ci-dessus.

BLÉS ÉTRANGERS.

On lit dans l'*Echo agricole* au sujet des blés achetés par le ministre de la guerre :

« Plusieurs fois déjà les journaux ont fait des observations qui semblent n'avoir pas été comprises.

» On a signalé la préférence donnée aux blés étrangers dans les adjudications publiques de l'intendance militaire. Notre agriculture, si fortement éprouvée depuis plusieurs années, veut qu'on revienne à chaque occasion sur cette importante question.

» Dans la Touraine, dans la Sarthe et l'Anjou, les divers centres de commerce ont admis un poids naturel du blé qui varie de 75 à 77 kilog. 1/2 à l'hectolitre. Ce poids moyen est basé depuis fort longtemps sur des observations justes ; ce poids n'est dépassé que dans les années exceptionnelles.

» Or, la guerre ayant à demander des blés dans ces contrées, exige le poids spécifique de 78 kilog. N'est-ce pas là encore une façon d'éliminer nos produits, et des réclamations aussi fondées, nous pourrions dire aussi patriotiques, ne pourraient-elles pas être écoutées ? »

ÉTRANGER

ESPAGNE. — L'affaire des anarchistes d'Andalousie paraît encore plus grave qu'on ne pensait au premier moment. Des dépêches nous annoncent de nouveaux attentats dans les environs de Xérès.

L'organisation de la *Main-Noire* semble formidable. Onze individus, arrêtés à Espéra, ont déclaré qu'ils s'étaient engagés par serment, ainsi que 223 de leurs compagnons, à voler, à assassiner, à incendier, s'ils en recevaient l'ordre de leurs chefs.

Un délégué et le secrétaire de la junte révolutionnaire, qui s'est réunie à Xérès le

duel de sa femme ou rire pour la joie de son fils. »  
Toi aussi, mon garçon, on dirait que tu hésites entre le rire et les larmes.

— O mon oncle !...

— Je vois bien ce qui te rend joyeux, ajouta le docteur en mettant le billet de banque dans les mains de Paul, mais, en vérité, je ne vois pas ce qui peut te causer des inquiétudes.

— Ah ! mon oncle, s'écria le désolé Paul, sur le point de trahir le secret de son mariage d'outre-Manche ; ah ! mon oncle, si vous saviez...

— Un joli garçon comme toi ! car tu es joli garçon, reprit Cochar d'air riant de plus en plus fort des perplexités du malheureux Paul.

— C'est vrai, mon oncle, ce n'est que trop vrai, je suis joli garçon, et c'est peut-être, hélas ! la cause de toutes mes misères !

— Comment cela ?

— Ah ! voilà précisément ce que je ne puis dire, mon oncle.

— Diantre ! tu m'intrigues.

— Ah ! nous y voilà, pensait Paul, arpentant à grands pas le cabinet du docteur, mes appréhensions n'étaient que trop justifiées. Tu me perds, tu me trahis, gueux de physique !

La cloche venait de sonner le dernier coup du dîner. Le docteur, après avoir fait tous ses efforts pour reprendre son sérieux, avait passé son bras sous celui de Paul. Il l'emmena dans un coin de

43 mai 1882, ont été arrêtés à Arcos et trouvés porteurs de papiers importants.

La presse espagnole, *La Epoca* entre autres, reproche au gouvernement d'avoir gardé trop longtemps le silence sur les méfaits de la *Main-Noire*, dont les ramifications sont très-étendues et les crimes quotidiens. Ainsi ces jours-ci les anarchistes ont coupé un nombre considérable de pieds de vigne dans les environs de Xérès.

Le cabinet de Madrid semble en effet vouloir faire le silence sur cette affaire. La Chambre, sur sa demande, a repoussé une proposition d'enquête parlementaire sur ces événements. Le ministère a déclaré qu'il se chargeait de faire bonne et prompt justice des scélérats de la *Main-Noire* et qu'on pouvait compter sur son énergie.

Nous retrouvons à Madrid ce que nous avons vu en France. Les Cortès repoussent l'enquête comme la Chambre des députés à Paris a repoussé l'enquête sur l'affaire de Montceau-les-Mines.

Nous publierons demain des détails complets sur l'organisation de la *Main-Noire* et sur ses crimes.

— Les journaux de Madrid nous apportent des nouvelles alarmantes. L'*Imparcial* signale, comme un nouvel élément d'inquiétude, la complicité de gens de la classe bourgeoise et même de propriétaires ruraux avec les anarchistes. On s'attend à une grève des paysans, et si le gouvernement ne prend les mesures les plus énergiques avant les réunions des anarchistes au printemps, les propriétaires et les fermiers se verront obligés d'abandonner leurs biens et leurs cultures.

La *Epoca* demande la mise en état de siège de la province. Enfin, le *Standard*, de Londres, annonce que de nombreuses arrestations sont faites à Madrid et à Barcelone par suite des révélations obtenues des gens incarcérés.

REVUE FINANCIÈRE.

La situation s'est améliorée. La Bourse a été très-ferme pendant toute la semaine, et la plupart des bonnes valeurs, particulièrement nos Rentes et les Chemins, ont largement profité des dispositions du marché.

Le 3 0/0 monte à 115.75 ; le 3 0/0 cote 81.90, et le 3 0/0 amortissable atteint les cours de 82.50.

Signalons parmi nos établissements de crédit l'excellente tenue de l'action du Crédit Foncier qui de 1,273.75 s'est élevée à 1,335 avec bonne tendance. Le taux d'intérêt des prêts vient d'être porté de 4.80 à 5.50 0/0, ce qui est la conséquence de la dernière émission faite à 370, soit à un taux d'emprunt pour le Foncier équivalant à la cote avec une prime de 10 francs.

Les valeurs appartenant au groupe du Crédit Foncier sont bien tenues : la Compagnie Foncière de France et d'Algérie cote 480 et 490, pour terminer à 387.50

Le Crédit Foncier et Agricole d'Algérie est aux environs de 520.

La Société Générale est ferme aux cours de 590. La hausse s'accroît sur le Lyonnais qui s'élève à 585.

La Banque d'Escompte a peu varié, on cote en clôture 540.

La Rente Italienne, après avoir reculé à 88.30, termine à 89.20.

La Dette Unifiée d'Egypte, après avoir fait 363.75, gagne 10 fr. au cours de 373.75.

son cabinet et lui dit :

— Un mot encore. Je vais te présenter à ma fille. Tâche de lui plaire, au moins. Tu ne me déplaîs pas à moi, et, ma foi, tu ne serais pas malheureux, si la Rose d'Antibes devenait ta femme.

— Je suis perdu ! pensait le gros Paul tout en arrêtant le docteur par le pan de son habit et lui disant : Mon oncle...

— Oh ! reprenait Cochar d, je ne dis pas que la chose soit décidée. Je veux auparavant étudier ton caractère et savoir si les qualités de ton cœur et les agréments de ton esprit répondent à tes avantages physiques.

— Oui, c'est cela, mon oncle, ne nous pressons pas. Entre nous, je vous avouerai que je ne crois pas avoir toute la maturité d'esprit nécessaire pour faire un mari digne de ma cousine Aurore.

— Bien, bien, j'aime cette modestie, dit le docteur en frappant rudement sur l'épaule du jeune homme, elle me prouve que j'ai bien placé ma confiance. Nous reparlerons de cela. En attendant, allons dîner.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

Un solliciteur éhonté se pend à la sonnette d'un riche banquier, dans un but facile à comprendre.

— Monsieur ne reçoit pas aujourd'hui, lui dit le domestique.

— Ça m'est bien égal, pourvu qu'il donne !

Hausse continue sur nos grandes lignes de chemins de fer. Nous trouvons le Nord ferme à 1,890 ; le Lyon à 1,650 et 1,625 ; l'Orléans fait 1,280.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CAVALCADE DE SAUMUR.

Le produit de la quête de la Cavalcade de dimanche, évalué hier à 1,500 fr., se monte à la somme de 1,700 fr. environ.

AVIS. — Les personnes qui ont fait des fournitures pour la Cavalcade sont priées de déposer leur note au secrétariat de la Mairie d'ici jeudi prochain 8 mars, la commission devant se réunir le soir à 8 heures pour régler les comptes.

Le Collège de Filles

(Suite)

À la suite de l'adjudication manquée des travaux de maçonnerie du collège de filles, on sait que le Maire de Saumur a convoqué d'urgence son Conseil pour le soir même et qu'à cette séance on a décidé de traiter avec M. Chollet.

Avec une diligence qui n'est pas ordinaire à notre administration, le compte rendu de cette séance a été publié dans le *Courrier* de jeudi. — Pourquoi un empressement si peu ordinaire ? — N'a-t-on eu pour but que d'être agréable au public ? N'a-t-on pas cherché plutôt à lui donner le change ? C'est ce que nous voulons examiner aujourd'hui dans le compte rendu de M. Renou, qui avait été nommé secrétaire de la séance.

Ce précieux document débute ainsi :

« M. le Maire expose au Conseil que l'adjudication des travaux de maçonnerie pour la construction d'un collège de jeunes filles à Saumur qui avait eu lieu le 30 décembre dernier a été annulée par M. le ministre de l'instruction publique et renvoyée au 24 février 1883. Ce jour, à 4 heures de l'après-midi, le bureau composé de MM. le Maire, président, Delamarre et Poitevin, conseillers municipaux, Pineau, receveur municipal, et Lebrun et Triboulet, architectes, s'est réuni dans une des salles de la Mairie.

» Il a été procédé aux formalités d'adjudication conformément aux cahiers des charges, mais aucune soumission n'ayant été déposée, cette adjudication n'a pu avoir lieu. »

Ainsi, d'après M. le Maire et M. Renou, son historiographe, aucune soumission n'a été déposée.

Et que fait-on de celles qu'on a remises entre les mains de M. le Maire et que celui-ci a eu le tort de laisser retirer ?

Une pareille façon de raconter les incidents multiples de l'adjudication est au moins étrange, pour ne pas dire plus.

Plus loin, M. le Secrétaire ajoute « qu'il ressort des incidents multiples (toujours) qui se sont produits à l'occasion de ces deux adjudications, la certitude qu'un résultat négatif serait la conséquence d'une troisième tentative d'adjudication ».

Et pour quoi donc, s'il vous plaît ? d'autant mieux que presque aussitôt M. Renou nous apprend que dans la soirée quatre offres amiables ont été faites au Maire. Quelle logique !

Mais continuons, nous en verrons bien d'autres.

M. Renou examine ensuite les propositions faites à la municipalité et il nous dit :

« M. Bizoullier propose de faire le travail aux conditions les plus avantageuses : SANS FAIRE CONNAÎTRE SES CONDITIONS !! » Voilà qui est joli.

Pourquoi donc M. le Rapporteur dit-il que les conditions de M. Bizoullier sont les plus avantageuses, s'il ne les connaît pas ?

Il nous semble que, dès qu'il affirme que les conditions sont avantageuses, c'est qu'il les connaît, ou alors son rapport est singulièrement libellé.

Puis, examinant les propositions des autres entrepreneurs Gasnault, Chuche, Besnard et Cholet, l'avis des architectes Lebrun et Triboulet (qui ne sont pas du pays) aidant, on décide de traiter de gré à gré avec M. Chollet à 14 0/0.

En conséquence, le Conseil, après avoir pris connaissance du paragraphe de l'article 2 de la loi du 44 novembre 1837, autorise le Maire à traiter avec ledit entrepreneur.

Nous avons cherché la Loi du 44 novembre 1837 et nous n'avons pas eu le bonheur de la rencontrer. Il y a à cela une excellente raison, c'est que cette loi n'a jamais existé.

Nous nous sommes reporté à la loi du 48 juillet 1837, que nous connaissions, et c'est à celle-là que nous avons demandé de nous éclairer sur les attributions des conseils municipaux. Voici ce que nous y avons trouvé, ch. 41, art. 49 :

« 6° Le conseil municipal délibère sur les projets de construction, de grosses réparations et en général de tous travaux à entreprendre. »

Nous savons bien que MM. les conseillers municipaux avaient déjà délibéré sur ce point, puisque c'est en vertu de cette délibération que l'adjudication du collège de filles avait eu lieu ; mais où voit-on là un droit accordé au Maire de passer un marché de gré à gré ?

Nous devons reconnaître toutefois qu'il existe une ordonnance du 14 novembre 1837 sur cette matière, mais donne-t-elle raison à la prétention du Conseil municipal ?

C'est tout le contraire, M. Batbie dit dans son tome VII, page 177, que c'est cette ordonnance (14 nov.) qui a étendu aux communes le principe général de l'adjudication publique.

Nous maintenons donc absolument ce que nous avons dit précédemment : c'est que l'adjudication publique, en fait de travaux communaux, est de droit étroit ; que les marchés de gré à gré ne peuvent être passés par le Maire qu'au cas où l'adjudication n'aurait donné lieu à aucune soumission et non pas pour vice de forme et que ces marchés doivent être approuvés par le préfet (décret du 25 mars 1852).

Voilà la législation.

Nous regrettons d'être entré dans tous ces détails, mais nous tenions à prouver à MM. les conseillers municipaux qu'on leur avait fait jouer un rôle en dehors de la légalité et qu'ils ne devaient pas être surpris si le conseil de préfecture, toujours soucieux d'appliquer la loi, ne donnait pas raison à la délibération qu'ils ont prise.

Les conseillers municipaux de Saumur qui se sont réunis le samedi 24 février, sur convocation de M. le Maire, étaient au nombre de 49, savoir : MM. Poitou, Delamarre, Bidault, Boret, Poitevin, Rivain, Goulaud, Guédon, Vinsonneau, Girandier, Terrien, Plessis, Coulon, Combiér, Roland, Ploquin, de Cordose, Renou et Le Blaye.

Les autres membres étaient absents pour causes motivées.

ARMÉE TERRITORIALE. — APPEL DE 1883.

D'après les instructions générales, les hommes de l'armée territoriale convoqués pour les périodes d'instruction seront ceux des classes 1870 et 1871 qui n'ont pas fait leurs treize jours en 1882.

Les hommes dont il s'agit appartiennent aux unités dont voici l'indication :

Infanterie : les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons des régiments impairs ; le 3<sup>e</sup> bataillon des régiments pairs ;

Cavalerie : les escadrons de numéros impairs.

Artillerie : les batteries des groupes de Condé, Valenciennes, Cambrai, Douai, Landrecies, Maubeuge, Calais, Aire, Saint-Omer, Boulogne, Dunkerque, Bergues, 1<sup>er</sup> corps d'armée, — 2<sup>e</sup> corps : Soissons, Amiens, Laon, Péronne, — 3<sup>e</sup> corps : Vernon, Dieppe, — 4<sup>e</sup> corps : Chartres, — 5<sup>e</sup> corps : Fontainebleau, — 6<sup>e</sup> corps : forts de la Meuse, Verdun, Longwi, Reims, Givet, Châlons, — 7<sup>e</sup> corps : Salins, Pierre-Châtel, Besançon, Langres, — 8<sup>e</sup> corps : Dijon, — 9<sup>e</sup> corps : Châteauroux, Saumur, — 10<sup>e</sup> corps : Rennes, — 11<sup>e</sup> corps : Nantes, Vannes, — 12<sup>e</sup> corps : Limoges, — 13<sup>e</sup> corps : Clermont, — 14<sup>e</sup> corps : Valence, Mont-Dauphin, Embrun, Briançon, — 15<sup>e</sup> corps : Toulon, Antibes, Bastia, — 16<sup>e</sup> corps : Mont-Louis, Bellegarde, Prats de Mollo, Castres, — 17<sup>e</sup> corps : Maulauban, — 18<sup>e</sup> corps : La Rochelle, Blaye, Bordeaux.

Train d'artillerie et génie : les compagnies de numéros impairs.

Sections d'administration, ouvriers et infirmiers : tous les hommes de la classe de 1871.

Gendarmerie : tous les hommes de la classe de 1871.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

M. Alberti, dont tous les journaux d'Angers parlent depuis longtemps, va quitter cette ville assez prochainement ; mais il ne veut pas partir pour une autre contrée sans



offrir au public de Saumur une de ces séances qui ont tant divertis nos voisins.

On se souvient sans doute de l'attrayante soirée donnée au théâtre de Saumur par M. Hermann, le 13 mars 1880. Comme ce roi de la prestidigitacion, M. Alberti ne se sert ni de tables à quadruples compartiments, ni de boîtes à double fond, etc.; il n'appelle à son aide que sa grande dextérité. Il se présente sur la scène en habit noir, et souvent même il demande la permission de le quitter.

M. Alberti ne montre pas son habileté seulement dans les théâtres ou les salons; les rues et les magasins de toutes sortes sont encore pour lui des scènes où il amuse le public. Qu'on en juge.

M. Alberti étant entré dans un magasin d'horlogerie, détourna une montre assez ostensiblement pour être vu de l'horloger; là n'est pas le sorcier. La police, prévenue aussitôt, l'arrêta et le conduisit sans retard au bureau de M. le commissaire. On le fouilla, on l'interrogea, rien ne se découvrit; lorsque le commissaire de police, sur l'avis du prestidigitateur, porta la main à sa poche et se trouva fort surpris d'être le détenteur de la montre soustraite. Il savait du reste à qui il avait affaire, et l'horloger, tout honteux d'avoir fait ce qu'il croyait une injure pour M. Alberti, se confondit en excuses.

Une autre fois, Alberti se présente dans un magasin de mercerie, et avec une exquise politesse et le sérieux d'un homme très-convaincu, demande des oranges à une demoiselle de comptoir. Cette idée bizarre fait pouffer de rire la demoiselle; tout autre eut agi de la même façon: « Vous riez, mademoiselle, reprit le plaisant acheteur; certes il n'y a pas de quoi; car veuillez prendre la peine de regarder dans ce tiroir et de me donner les oranges qu'il contient. » Tout en riant aux éclats, la jeune fille céda à ces instances et aperçut les belles oranges qu'Alberti demandait.

Souvent encore, Alberti s'amuse à couper en deux les fruits des marchandes de légumes, et trouve en guise de pépins des louis d'or, au grand étonnement des braves femmes qui veulent recommencer l'expérience, mais pas avec le même succès.

Nous n'en finirions pas si nous voulions donner toutes les bonnes plaisanteries, toujours payées du reste, de M. Alberti. Qu'il nous suffise en terminant de reproduire un article du *Patriote de l'Ouest*, annonçant la dernière séance à Angers du prestidigitateur qui nous occupe :

« Alberti se propose de donner, le mercredi 14 mars, dans la grande salle du Cercle, une représentation publique qui promet d'être, à ce qu'il paraît, fort intéressante.

« Ce sera, en même temps, la représentation d'adieu d'Alberti, car l'aimable prestidigitateur a l'intention de nous quitter prochainement.

« Mais, avant son départ, Alberti, pour nous laisser un souvenir ineffaçable de son habileté, nous donnera la primeur de certains tours très-difficiles qu'il vient de découvrir au fond de son sac. Ainsi, toutes les dames qui se trouveront à la salle du Cercle seront photographiées comme par enchantement. Alberti remettra à chacune d'elles un portrait très-ressemblant.

« Voilà un tour qui ne manque pas d'originalité. »

TRÈVES-CUNAUT. — Dimanche, un incendie a éclaté dans des bois, commune de Trèves-Cunaut, appartenant à plusieurs propriétaires. Une superficie de 4 hectares 50 ares de bruyères, ronces, etc., ont été la proie des flammes. Les pertes sont de peu d'importance et couvertes par une assurance.

Avant-hier dimanche, le train qui passe à Marligné à 4 heures 54 minutes du soir a dû s'arrêter près du passage à niveau de Jouannet, la voie étant embarrassée de plusieurs fagots d'épines.

Des voyageurs ont cru à une tentative de déraillement.

Il résulte de l'enquête faite par la gendarmerie que cette rumeur est sans fondement.

Samedi, les employés de l'Etat avaient coupé les ronces qui croissent à droite et à gauche de la voie, et auraient laissé les fagots de distance en distance. Ceux-ci ont été poussés par la violence du vent sur les rails et y sont restés, mais il n'y a aucune malveillance.

On ne connaît pas les causes de l'incendie, qui a, du reste, été promptement éteint.

MONTREUIL-BELLAY. — Hier lundi, un individu, âgé d'une cinquantaine d'années, s'est fait héberger chez M. Bizeray, cordonnier à Montreuil, et est parti après avoir fait une dépense heureusement minime. La gendarmerie est à sa recherche. D'après le signalement donné, cet individu serait couturier du fait.

#### TENTATIVE D'ASSASSINAT A TRÉLAZÉ.

On lit dans l'*Étoile* :

« Le 24 du mois dernier, un nommé Chal-Géral, prisonnier à Fontevault, sortait de la maison centrale pour se rendre à Saumur où il devait rester pendant un certain laps de temps sous la surveillance de la haute police.

« Le 25 du même mois, un autre détenu du nom de Trélu, ayant purgé sa peine, débarquait à Saumur par la diligence de Fontevault.

« Chal-Géral, sans doute averti, attendait son ex-co-détenu, et lui offrit de venir l'accompagner dans son garni. L'autre accepta, et les deux vauriens partirent aussi bons amis que possible.

« La journée se passa ainsi à faire bombance. Trélu payait toujours; il avait de quoi, en effet, car, en arrivant à Saumur, il avait touché un mandat de 208 fr.

« Cependant la vie devenait ennuyeuse à Saumur, et nos deux amis songèrent à se diriger sur Angers.

« Aussitôt dit, aussitôt fait, et le 28 au soir ils prenaient le train qui part de Saumur à sept heures un quart et arrive à Trélaillé à huit heures vingt-cinq.

« En partant ainsi, Trélu, qui est scieur de long de son état, avait d'abord songé à embaucher Chal-Géral avec lui; mais ce dernier devait déjouer les projets de son camarade.

« En effet, en débarquant à la gare de Trélaillé, Chal-Géral, qui connaissait le pays, se chargea de conduire son compagnon de route; mais, arrivé à environ trois cents mètres de la gare, il se jeta sur lui, le bouscula dans une ornière profonde, et s'armant d'un couteau qui se trouvait sur sa victime, il lui en porta un vigoureux coup à l'oreille droite, ce qui occasionna une énorme perte de sang.

« Trélu, étourdi et ayant perdu connaissance, ne se défendit pas longtemps. Chal-Géral s'empara de l'argent qui restait, 450 francs environ, et partit du côté d'Angers, où il se vêtit tout à neuf.

« Là on suppose que l'assassin a passé deux ou trois jours à festiner, puis s'est dirigé sur Nantes.

« A l'heure qu'il est, Chal-Géral doit être entre les mains du procureur de la République.

« Quant à la victime, elle se porte aussi bien que possible, vu la gravité de la blessure reçue. Si même nos renseignements sont exacts, Trélu eût déjà recommencé à travailler à la manufacture d'allumettes de Trélaillé. »

#### ANGERS.

On sait que M. le ministre de la guerre a puni de trente jours de prison M. le colonel de Lamorelle pour avoir donné un bal, à Brive, le jour de l'enterrement de M. Gambetta à Paris, et que M. le ministre des finances a mis à pied — ni plus ni moins — M. Meneust, receveur particulier, pour avoir assisté audit bal.

Le *Courrier d'Angers* rappelle fort opportunément que, le jour même de l'enterrement de M. Gambetta, le préfet de Maine-et-Loire, M. Jabouille, trônait, en nombreuse compagnie, au Grand-Théâtre d'Angers, où l'on jouait *la Fille de M<sup>me</sup> Angot*.

Que va-t-on faire à M. Jabouille ?

Et à M. le maire, qui a toléré que l'on jouât *la Fille de M<sup>me</sup> Angot* en ce jour de deuil national? Y aura-t-il donc deux justices pour le même crime? Si MM. de Lamorelle et Meneust sont coupables, M. Jabouille et M. Guillon sont-ils donc innocents ?

(Union de l'Ouest.)

Le tribunal de police correctionnelle d'Angers a rendu samedi son jugement dans le procès en diffamation intenté au *Patriote de l'Ouest* par M. Lieutaud, rue Desjardins.

Le *Patriote* et M. Papin (auteur de la lettre incriminée) ont été condamnés chacun à 50 fr. d'a-

mande et tous deux, solidairement, à 100 fr. de dommages-intérêts envers M. Lieutaud.

Mordue par son chien — Samedi, le pâtis Saint-Nicolas, à Angers, a été le théâtre d'un bien triste accident. Une petite fille, âgée de trois ans, a été tout à coup attaquée par un chien qui l'a mordue avec rage. Le père de l'enfant, aux cris poussés par la petite victime, accourut immédiatement et eut beaucoup de peine pour éloigner l'animal qui tenait l'enfant à la gorge; le père a aussitôt tué le chien.

La petite fille est dans un état pitoyable et très-alarmant, parce que le chien était très-probablement enragé.

(Patriote.)

#### LE DRAME DE DURTAL

DÉCOUVERTE DE L'IDENTITÉ DE LA VICTIME.

Nos lecteurs se rappellent la scène terrible qui s'est accomplie, le 19 février, dans un château de Durtal, habité par MM. Bilbille, père et fils. Un homme presque entièrement dépouillé de ses vêtements s'était introduit la nuit dans le château, on ne sait trop comment ni dans quel but. Tué par M. Bilbille fils, qui défendait son père, cet individu n'avait pu jusqu'ici être reconnu; il semblait impossible d'établir son identité.

Ces jours derniers enfin, dit le *Courrier d'Angers*, les recherches incessantes, poursuivies depuis le drame, ont abouti.

La photographie du cadavre, envoyée à Angers, a été reconnue aussitôt et sans hésitation par M<sup>me</sup> X..., pour celle du nommé Jean Martinet, propriétaire du café du Globe, à Angers, rue Parcheminerie.

Les traits du visage, d'une pâleur extrême, augmentée encore par la couleur du linceul dont est enveloppé le cadavre, sont pourtant d'une netteté parfaite et ne peuvent laisser aucun doute.

Reste à étudier maintenant une autre question: à quel mobile a dû obéir Martinet, et dans quel but s'est-il introduit chez M. Bilbille? Cet individu avait quitté Angers le 19 février et s'était immédiatement dirigé sur Durtal: deux jours après s'accomplissait le drame émouvant que nous avons raconté. Depuis quelque temps, des pertes d'argent qu'il avait faites, des créances qu'il croyait devoir perdre lui donnaient des inquiétudes et des soucis qui promptement attaquèrent son intelligence. Il lui prenait parfois de soudaines attaques de folie.

Quelques jours après son départ, une scène étrange s'était passée qui ferait croire à une complète aliénation.

Il voulait, disait-il, se marier; il avait demandé une foule de voitures; dès le matin, ces voitures stationnaient devant la porte du café du Globe, attendant les époux. Après une longue attente, les cochers durent se résoudre à se retirer; personne ne venait et tous se refusaient à les dédommager d'une inutile peine.

Comme on le voit, cette affaire n'est pas encore suffisamment éclaircie, relativement à l'état d'esprit de Martinet. Aussitôt que nous aurons de nouveaux détails, nous les porterons à la connaissance de nos lecteurs.

#### Publications de mariage.

Henri-Louis-Alexandre Roger, peintre en voitures, d'Angers, et Marie-Céleste Bouju, couturière, de Saumur.

Joseph-Eugène Aubaux, cordonnier, et Henriette-Camille Gaschet, couturière, tous deux de Saumur. Pierre-Victor Terriot, cultivateur, de Turquant, et Marie Bardin, couturière, de Saumur.

#### Faits divers.

Rouen. — Hier, à midi, les époux Roux-tel et une vieille dame se sont empoisonnés en mangeant des sardines. Leur état est grave, mais non désespéré.

Aix. — Un interne de l'hôpital d'Aix, le nommé Duchain, a été arrêté dimanche pour avoir lancé du vitriol sur les vêtements des dames, au moyen d'une petite seringue en verre. Il paraît que ce malheureux a le cerveau quelque peu dérangé. Une enquête a été ordonnée pour établir sa véritable situation mentale.

Soissons. — Un des dignitaires de la Société de la Libre-Pensée, le nommé Chaise,

âgé de soixante-seize ans, s'est suicidé en compagnie de sa femme. Après avoir allumé un réchaud, ils se sont couchés et la mort a accompli son œuvre.

Avant de mettre leur projet à exécution, ils avaient eu soin de clouer sur l'extérieur de leur porte un morceau de papier portant cette singulière inscription :

« Fermé pour cause de décès. Défense d'entrer sans la présence d'un commissaire de police et d'un médecin pour la constatation légale. »

#### Théâtre de Saumur.

Mercredi 7 mars 1883,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR LE CÉLÈBRE

## ALBERTI

Prestidigitateur

Des cours de Belgique et de Hollande.

#### PROGRAMME.

1<sup>re</sup> Partie. — Voyage à la lune. Les Infiniments petits. Les Conducteurs invisibles. La Valse à trois. Le Foulard aux aquariums.

2<sup>e</sup> Partie. — Les Nœuds gordiens. La Nouvelle création. Les Cartes aériennes. La Bouteille obéissante. Surprise aux dames.

3<sup>e</sup> Partie. — La Chambre Mystérieuse, par les inventeurs, M. et M<sup>me</sup> ALBERTI.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 4 mars 1883.

Versements de 110 déposants (17 nouveaux), 24,379 fr. 37 c.

Remboursements, 25,356 fr. 07 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Am-billou, de Martigné-Briand, de Vibiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Lèves et de Gennes.

#### Marché de Saumur du 3 Mars

Blé nouveau (Ph.)	19 75	Huile de noix.	50	150 —
From. 1 <sup>re</sup> q. (Ph.)	19 50	Graine tréfle	50	—
Froment (Ph.)	77	— lin. . .	70	—
Halle, moy <sup>n</sup> .	77	— luzerne	50	—
Seigle. . . . .	75	Foin (dr. c.)	780	80:85
Orge . . . . .	65	Luzerne —	780	75:80
Avoine h. bar. 50	9	Paille —	790	40 —
Fèves. . . . .	75	Amandes . .	50	—
Pois blancs . 80	38	Cire jaune. .	50	190 —
— rouges . . .	80	Chanvres 1 <sup>re</sup>		
Colza . . . . .	65	— qualité (52 k. 500)	40	—
Chenevis . . .	50	2 <sup>e</sup> —	—	37 —
Farine, culas. 157	54	3 <sup>e</sup> —	—	33 —

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881, 1 <sup>re</sup> qualité	à	»
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	120	à
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 <sup>re</sup> id.	110	à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	»	à
Saint-Léger et environs 1881, 1 <sup>re</sup> id.	105	à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	»	à
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 <sup>re</sup> id.	105	à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	100	à 90
La Vienne, 1881. . . . .	70	à 75

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1881 . . . . .	160	à 170
Id. 1881. . . . .	»	à
Champigny, 1882 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	170 à 200
Id. 1881. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Id. 1881. . . . .	3 <sup>e</sup> id.	» à »
Id. 1881. . . . .	4 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1882 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	130 à 140
Varrains, 1881. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Bourguell, 1882 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	150 à 160
Id. 1881. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Id. 1881. . . . .	3 <sup>e</sup> id.	» à »
Id. 1881. . . . .	4 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1881. . . . .	150	à 160
Id. 1881. . . . .	»	à
Chinon, 1881. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	130 à 120
Id. 1881. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Id. 1881. . . . .	3 <sup>e</sup> id.	» à »
Id. 1881. . . . .	4 <sup>e</sup> id.	» à »

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RIZOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

#### EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre: Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle: Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant



**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 MARS 1883.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	82 35	82 50	Est	735	732 50	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1873 3 %	435	433
4 %	82 90	82 95	Paris-Lyon-Méditerranée	1630	1640	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	359	360
4 1/2 %	112 45	112	Midi	1155	1140	— 1865, 4 %			Midi	358 50	357
5 %	115 75	116 60	Nord	1840	1915	— 1869, 3 %			Nord	367	366 75
Obligations du Trésor	504	510	Orléans	1280	1275	— 1871, 3 %			Orléans	367	368
Obligations du Trésor nouvelles	508	508	Ouest	800	805	— 1875, 4 %			Ouest	358 50	357 50
Bons de liq. départementaux	520	519	Compagnie parisienne du Gaz	1348 50	1340	— 1876, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	370	372 60
Banque de France	546	5400	Canal de Suez	2365	2340	Dép. de la Seine, emprunt 1857			Paris-Bourbonnais	364 25	366
Comptoir d'escompte	985	980	C. gén. Transatlantique	455	465	Bons de liquid. Ville de Paris			Canal de Suez	575	570
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1390	1350				Obligations communales 1879					
Crédit de France	55	42 50									
Crédit mobilier	432 50	437 53									

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR							
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	
3	5	express-poste.	Saumur (départ)	5 50	9 30	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay (départ)	6 54	9 50	12 22	2 10	4 10
8	45	matin (s'arrête à la Possonnière).	Chacé-Varrains	5 58	9 40	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16
1	25	soir.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24
3	32	express.	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur (arrivée)	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36
7	15	omnibus.														
10	36	(s'arrête à Angers).														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.				
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.		
3	26	direct-mixte.	Saumur (départ)	5 50	5 5	Niort (départ)	5 29	5 40	Montreuil (départ)	7 4	2 1	8 29	Poitiers (départ)	6 3		
8	21	omnibus.	Montreuil-Bellay	6 21	5 54	Parthenay	7 10	7 20	Loudun	8 9	2 50	9 30	Neuville	6 36		
9	37	express.	Thouars	7 5	7 16	Airvault	8 3	8 15	Arçay	8 34	3 14	9 50	Mirebeau	7 3		
12	48	soir, omnibus-mixte.	Airvault	8 6	8 17	Thouars	9 8	9 45	Mirebeau	9 26	4 10	10 49	Arçay	7 56		
4	44		Parthenay	9 9	9 11	Montreuil-Bellay	9 50	10 51	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 42		
10	24	express-poste.	Niort (arrivée)	10 41	10 50	Saumur (arrivée)	10 21	11 21	Poitiers (arrivée)	10 31	4 56	11 51	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 31		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

**Tribunal de commerce de Saumur.**

**FAILLITE MILSONNEAU.**

Les créanciers de la faillite du sieur Milsonneau-Rochelle, Louis-Désiré, ancien négociant à Saumur, rue Saint-Jean, sont invités à se rendre le vendredi 9 mars 1883, à dix heures du matin, au Tribunal de commerce, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le Greffier du Tribunal,  
L. BONNEAU.

(155)

Étude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**CHATEAU et PARC DE MILLY**

Commune de Gennes.

Cette propriété comprend :

CHATEAU avec grands salons, salle de billard, salle à manger, cuisine et offices, nombreuses chambres à coucher; chapelle; grandes serpillures; cour et jardin avec serre; un beau parc planté de chênes avec deux étangs.

Le tout entouré de murs formant un ensemble de 90 hectares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (64)

**A VENDRE**

**MAISON**

Contenant douze chambres à feu,

Avec Jardin,

Rue de la Visitation, n° 92.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, successeur de M<sup>e</sup> LAUMONIER. (19)

**MAISON A LOUER**

PRÉSENTMENT,

Rue du Marché Noir, 18.

S'adresser à M. VIGNAUD, tailleur, qui l'habite. (141)

**A VENDRE**

**JUMENT DE SANG**

Six ans, alezane. — Belles actions.

S'adresser à M. DE NEUVILLE, 78, rue d'Orléans.

**A VENDRE**

**BON ET FORT CAMION**

S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans.**

S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE de suite une bonne femme de chambre.**

S'adresser au bureau du journal.

**UN JARDINIER, muni de bons certificats, demande une place dans une maison bourgeoise.**

S'adresser au bureau du journal.

**M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur, demande de suite un petit clerc, sachant bien écrire.**

**M<sup>me</sup> LORRAIN, marchande de Modes, rue Saint-Jean, demande une bonne apprentie pour les Modes.**

**M. VERNERY**

Opticien à Pontivy

M. VERNERY a l'honneur de vous informer de son arrivée en cette ville, où il est visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant ce qu'il vous vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, M. VERNERY est parvenu à soulager, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'exposition de 1878.

M. VERNERY possède un grand choix de Montures, Lunettes, Pince-Nez, or, argent, écaille, acier, Baromètres, Thermomètres, Jumelles, Longue-Vue, etc., etc.

M. VERNERY fait toutes les réparations d'optique demandées.

ENTRÉE LIBRE.

Hôtel de Londres, Saumur, pour 15 jours seulement. (146)

**SOURDS !**

ne vous désolerez plus, adressez-vous à M. Ramognino, qui, dans un but charitable, fait connaître gratuitement sa méthode, et bientôt vous entendrez, si vous n'êtes pas sourds de naissance; plus de 4,000 guérisons obtenues, tant en Amérique, en Italie et en France, ont valu à l'auteur 4 médailles d'or. — Extrait de quelques cures: M<sup>me</sup> Marie LAVIALLE, à Pompadour (Corrèze), a été guérie d'une surdité de 7 ans; M. SENEQUIER, à la Mole (Var), d'une de 30 ans; M. VINCENT, épicière, à Solteville-les-Rouen, d'une de 13 ans; M. MORAND, à Istres, d'une de 15 ans, etc. — S'adresser franco à M. Ramognino, Docteur de l'Université américaine, à Marseille.

**Manufacture de Pianos et Orgues**

12 Médailles d'honneur.

**LÉPICIER**

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

**MALADIES DE POITRINE**

ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 400,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans. (443)

**A. LE VASSEUR, SEUR**

LIBRAIRIE ABEL PILON

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1871; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisse, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>me</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

**LA VELOUTINE**

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.